



20^e édition

Porquerolle's Classic

du 8 au 11 juin 2023

INSTRUCTIONS DE COURSE

Yacht Club de Porquerolles • 83400 Ile de Porquerolles • Tél. 04 94 58 34 49 • yachtclub-porquerolles@wanadoo.fr



CIS
Integrated City Services



SG SMC



HERBELIN



Coyer Casanova ASSURANCES



ST LOUIS



PORCO

Photo: Olivier Duhaut - Agence L'Image Méditerranée

Porquerolle's Classic 2023

Instructions de Course

Préambule :

La mention (NP) dans une règle des IC signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a)

La mention DP dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréction du jury, être inférieurs à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie qu'une pénalité standard peut être appliquée par le comité de course ou le comité technique sans instruction, ou une pénalité à la discréction du jury avec instruction.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 les règles de classes concernées.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront diffusés par voie dématérialisée, via le lien Racing Rules of Sailing :

<https://www.racingrulesofsailing.org/documents/5511/event?name=porquerolle-s-classic-2023>

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera diffusée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

Tout changement dans le programme des courses sera publié avant 21h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la jetée Nord du Port de Porquerolles
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.
- 4.3 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau conformément à la RCV 40.

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Du vendredi 9 juin au dimanche 11 juin 2023, mise à disposition des bateaux à 11h devant le Port de Porquerolles.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| - Voiliers Epoque Aurique | Pavillon Blanc |
| - Voiliers Classique Marconi | Pavillon Rose |
| - Voiliers Epoque Marconi | Pavillon Vert |
| - 12MJI | Pavillon de class |

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course : Rade de Hyères et Iles d'Hyères.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en Annexe parcours en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course affichera sur un tableau le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatives du premier bord du parcours.
- 8.3 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Classe » des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques à contourner, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Classe » des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69, ou selon la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux »

Un pointage officiel peut être effectué à chaque marque à contourner.

9. MARQUES

- 9.1 Les bouées sont :

- Marque de parcours	Bouées Cylindriques Rouge
- Marque de dégagement	Bouée Cylindrique Jaune
- Marque d'Arrivée	Bouée Cylindrique Bleu

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet.

11. LE DEPART

- 11.1 Les procédures de départs seront données en application de la règle 26 des RCV

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon de Classe et un signal sonore	5'
Préparatoire	Pavillon P ou I ou Noir, et un signal sonore	4'
	Amené du pavillon préparatoire, un signal sonore long	1'
	Amené du pavillon de Classe Un signal sonore	0'

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrême tribord et un bateau comité de course arborant un pavillon Orange, à l'extrême bâbord.

11.3 Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

11.4 Application règle test DR21-1WS :

Prendre le départ Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours à ou après son signal de départ, .il ne doit pas revenir du coté pré-départ de la ligne, il sera averti, si possible, par VHF et recevra une pénalité de 20% du nombre de bateaux inscrits dans la classe sans instruction, conformément à la RCV 44.3 (c).

11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie entre un mât d'un bateau du comité de course arborant un pavillon Bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux RCV (autres que celles des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

15 TEMPS LIMITE

Pour l'ensemble des parcours, les concurrents manquants à finir avant 18H00 seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4, A5.

Pour le dimanche 12 juin 2022, l'heure limite sera fixée par un avenant.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Les formulaires de réclamation doivent être déposés en ligne à l'adresse définie en IC 2 .

Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront diffusés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Ces informations seront diffusées via le lien

<https://www.racingrulesofsailing.org/documents/5511/event?name=porquerolle-s-classic-2023>

16.4 Le dernier jour de la régate, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a). dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
- b). pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été communiquée.

Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

17. CLASSEMENT

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées

Quand au moins 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par les règles de la classe ou de navigation en vigueur dans son pays.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Lors des sorties et entrées de port, les concurrents devront se soumettre aux directives de l'autorité portuaire.

18.4 Le canal VHF utilisé en course est 72.

19. REEMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

19.1 *Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.*

19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront communiqués avant le premier départ de la première course, sur le tableau officiel dématérialisé.

Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour de course.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [SP] [NP]

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO. Si un autocollant est fourni, le coller sur chaque bord à 30cm maximum de l'étrave et à 10cm du pont. Si un pavillon est fourni il devra être arboré à mi-guindant, avant l'entrée dans le port, durant la présence à quai et jusqu'à la sortie du port pour se rendre sur la zone de régate.

INSTRUCTION DE COURSE
IC 21

PÉNALITÉ
30% du temps compensé sur toutes les courses du jour

22. BATEAUX OFFICIELS

Le bateaux officiels arborent le pavillon du Yacht Club de Porquerolles

23. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de détritus dans l'eau. Les détritus doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage. La règle RCV 47 est modifiée par l'ajout de la phrase suivante :

« Cependant, le rejet de brins de laine lors de l'envoi d'une voile ne sera pas considéré comme enfreignant cette règle ».

24. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Nathalie PEBEREL

Président du jury : Axelle VAN OVERSTRAETEN

ANNEXES
ZONES DE COURSE
&
POSITIONS GÉOGRAPHIQUES
MARQUES DE PARCOURS
Porquerolle's Classic 2023

POSITIONS GÉOGRAPHIQUES MARQUES DE PARCOURS

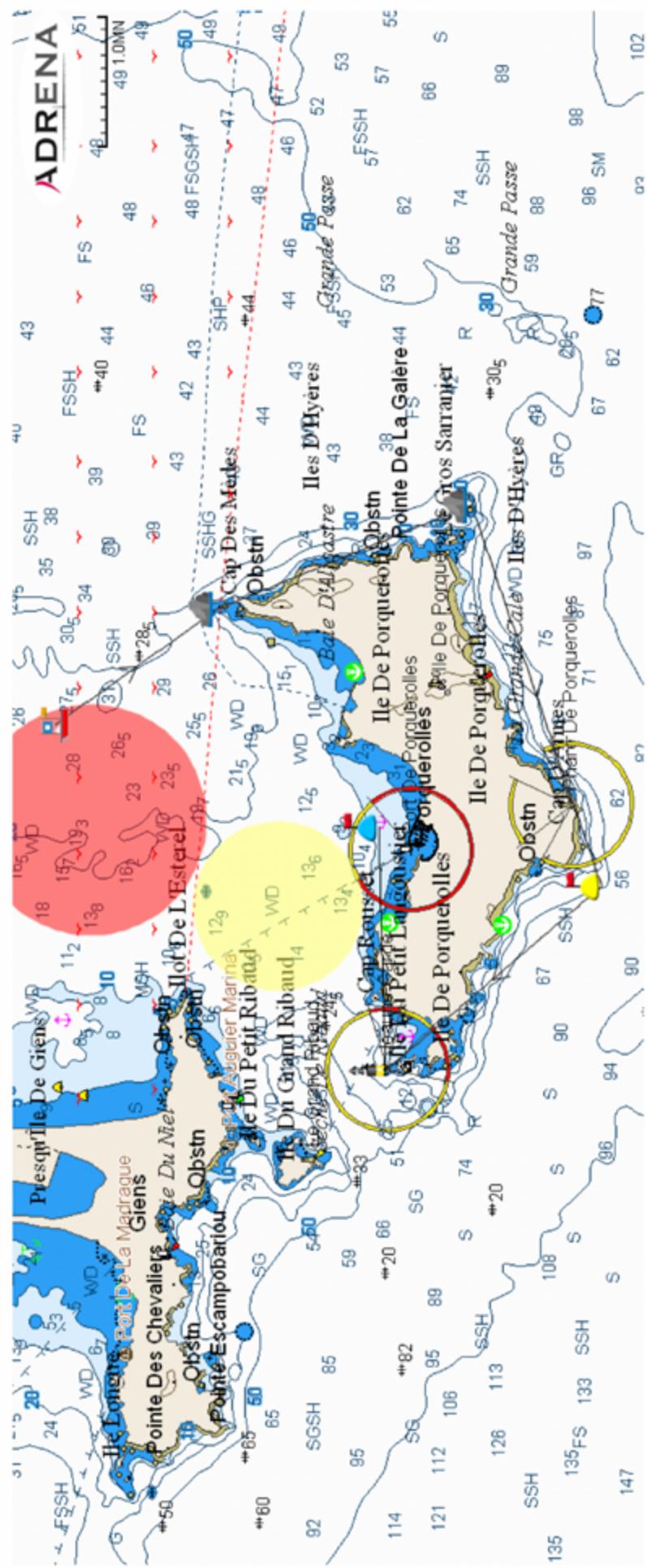
Porquerolle's Classic 2023

POSITIONS GEOGRAPHIQUES MARQUES PARCOURS PORQUEROLLE'S CLASSIC

Nom	Latitude	Longitude
C1	43°06,620 N	006°16,620 E
C2	43°05,100 N	006°16,780 E
Cap Bénat	43°05,106 N	006°21,938 E
Cap D'Armes	42°58,810 N	006°12,153 E
Cap Estérel	43°01,939 N	006°10,655 E
Coffre Le Levant	43°03,533 N	006°29,931 E
Emissaires Le Lavandou	43°07,747 N	006°22,804 E
Fourmigues Giens	43°02,380 N	006°04,169 E
Fourmigues Le Lavandou	43°06,359 N	006°24,250 E
Gabinière	42°59,187 N	006°23,711 E
GR1 Tribord Toulon	43°05,419 N	005°57,544 E
Grand Ribaud	43°00,988 N	006°08,631 E
Jeaune Garde	43°00,420 N	006°09,587 E
La Dame	43°00,397 N	006°25,234 E
Les Deux Frères	43°02,883 N	005°52,101 E
Marque A	42°58,750 N	006°11,539 E
Marque B	43°04,899 N	006°21,900 E
Marque B'	43°03,500 N	006°10,100 E
Marque M	43°01,600 N	006°13,950 E
Marque PC	43°01,399 N	006°20,600 E
Marque PH	43°04,800 N	006°10,100 E
Marque R	43°00,750 N	006°08,799 E
Marque Spécial Le Pradet	43°05,337 N	005°59,606 E
Marque spécial NE Zone aéroport	43°05,054 N	006°10,149 E
Mèdes	43°01,716 N	006°14,460 E
Pointe de la Galère	43°01,212 N	006°24,558 E
Pointe Port Man	43°00,839 N	006°25,313 E
Sarranier	42°59,756 N	006°15,562 E

PARCOURS 1

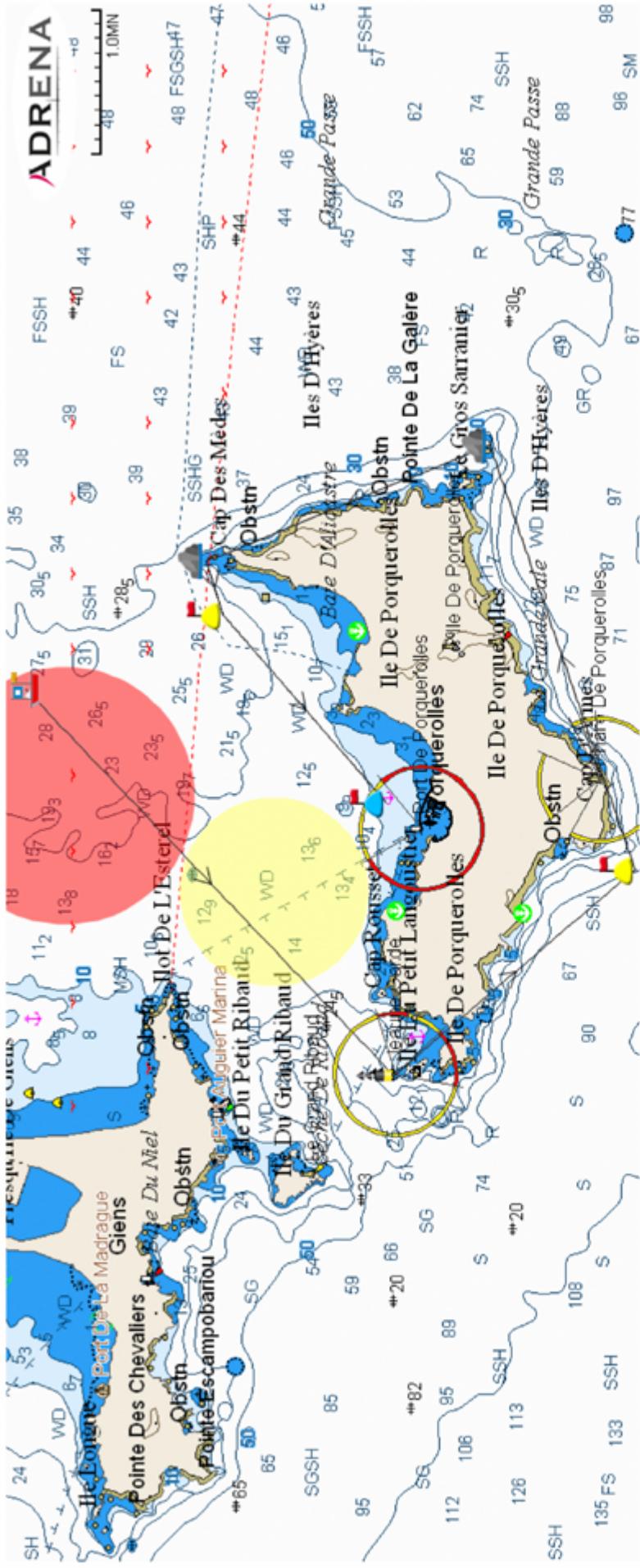
11,3 MILLES



1	Zone Départ	Cf IC	43°02'2964 N 006°13,245 E
2	Mèdes	Laisser	Trib,
3	Sarranier	Laisser	Trib,
4	Marque A*	Contourner	Bab,
5	Jeaune Garde*	Laisser	Trib,
6	ARRIVEE	Cf IC	43°00'470 N 006°12,169 E

PARCOURS 2

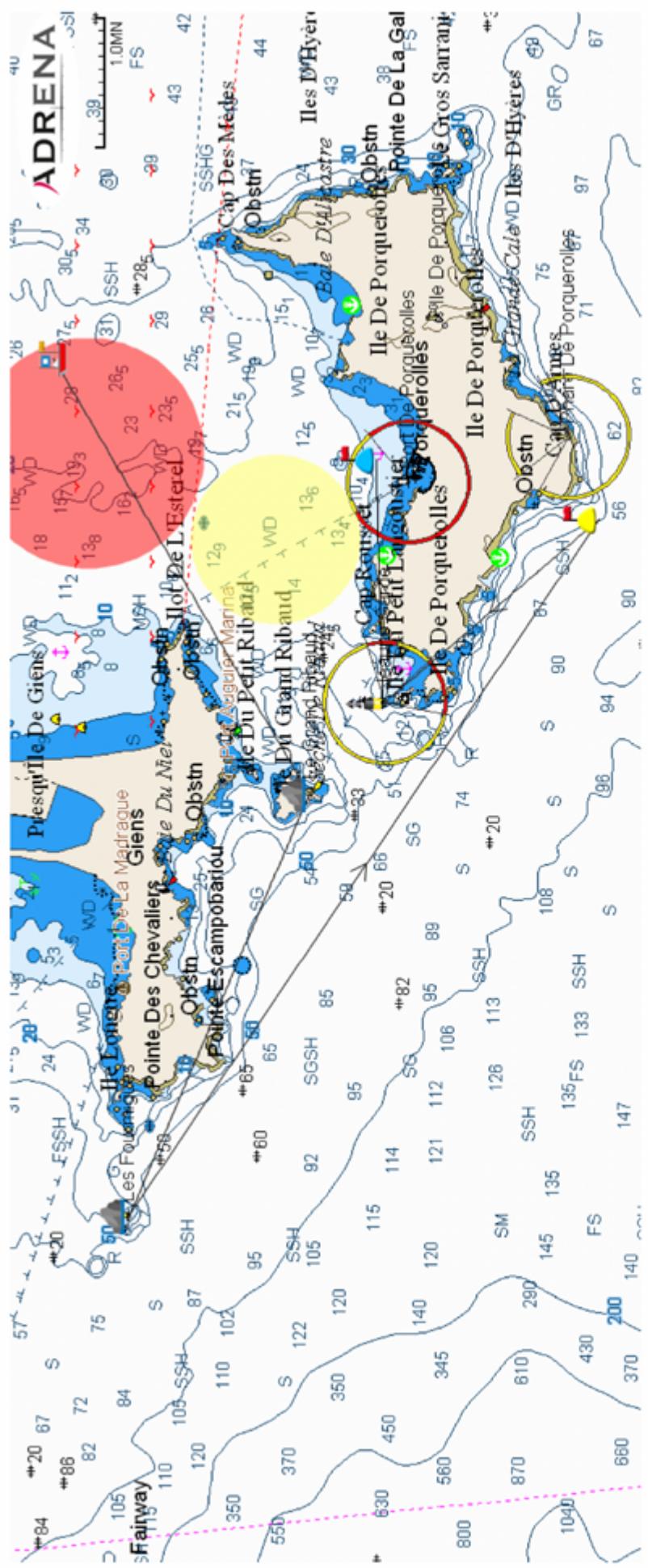
13,2 MILES



1	Zone Départ	Contourner	Bab,	43°02,964 N 006°13,245 E
2	Jeaune Garde	Laisser	Bab,	43°00,420 N 006°09,587 E
3	Marque A*	Contourner	Trib,	42°58,750 N 006°11,539 E
4	Sarranier	Laisser	Bab,	42°59,756 N 006°15,562 E
5	Mèdes	Laisser	Bab,	43°01,716 N 006°14,460 E
6	Marque M*	Contourner	Trib,	43°01,600 N 006°13,950 E
7	ARRIVEE	Contourner	Bab,	43°00,470 N 006°12,169 E

PARCOURS 3

18 MILLES



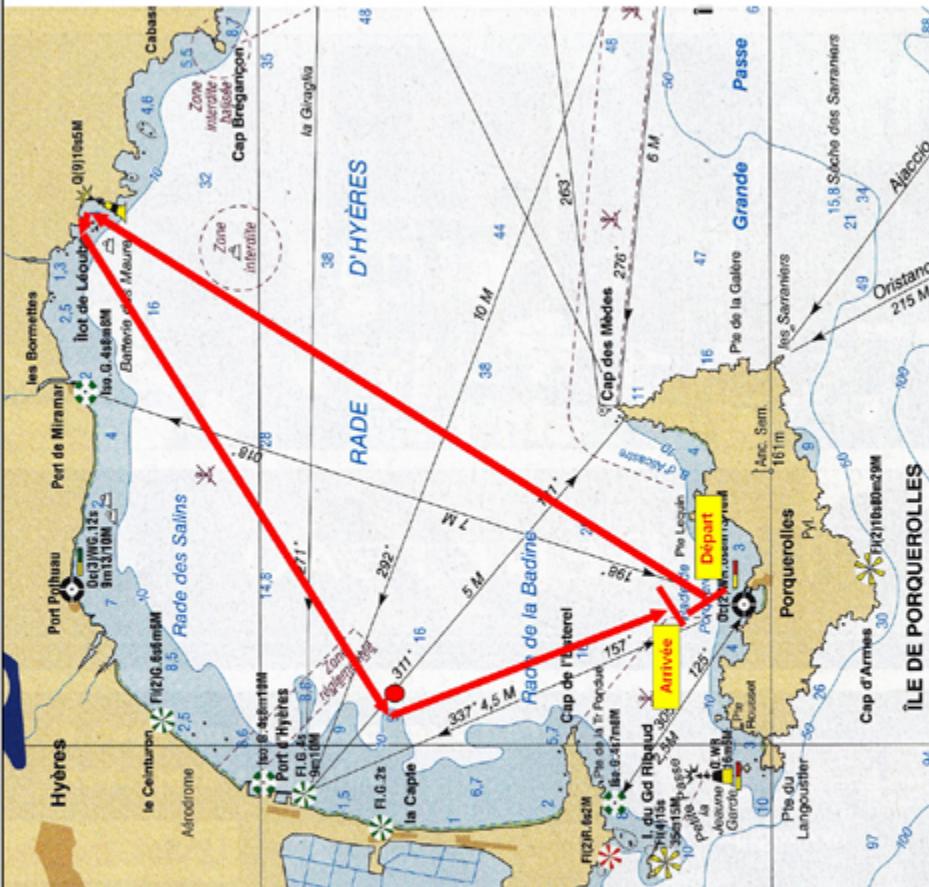
1 Zone Départ	Cf IC	43°02,964 N 006°13,245 E
2 Grand Ribaud	Laisser	43°00,988 N 006°08,631 E
3 Fourmiges Giens	Contourner	43°02,380 N 006°04,169 E
4 Marque A *	Contourner	42°58,750 N 006°11,539 E
5 Jeaune Garde *	Laisser	43°00,420 N 006°09,587 E
6 ARRIVEE	Cf IC	43°00,470 N 006°12,169 E

PARCOURS 4

15,7 MILES

PORQUEROLLE'S CLASSIC
PARCOURS N°4 (15,7 milles)

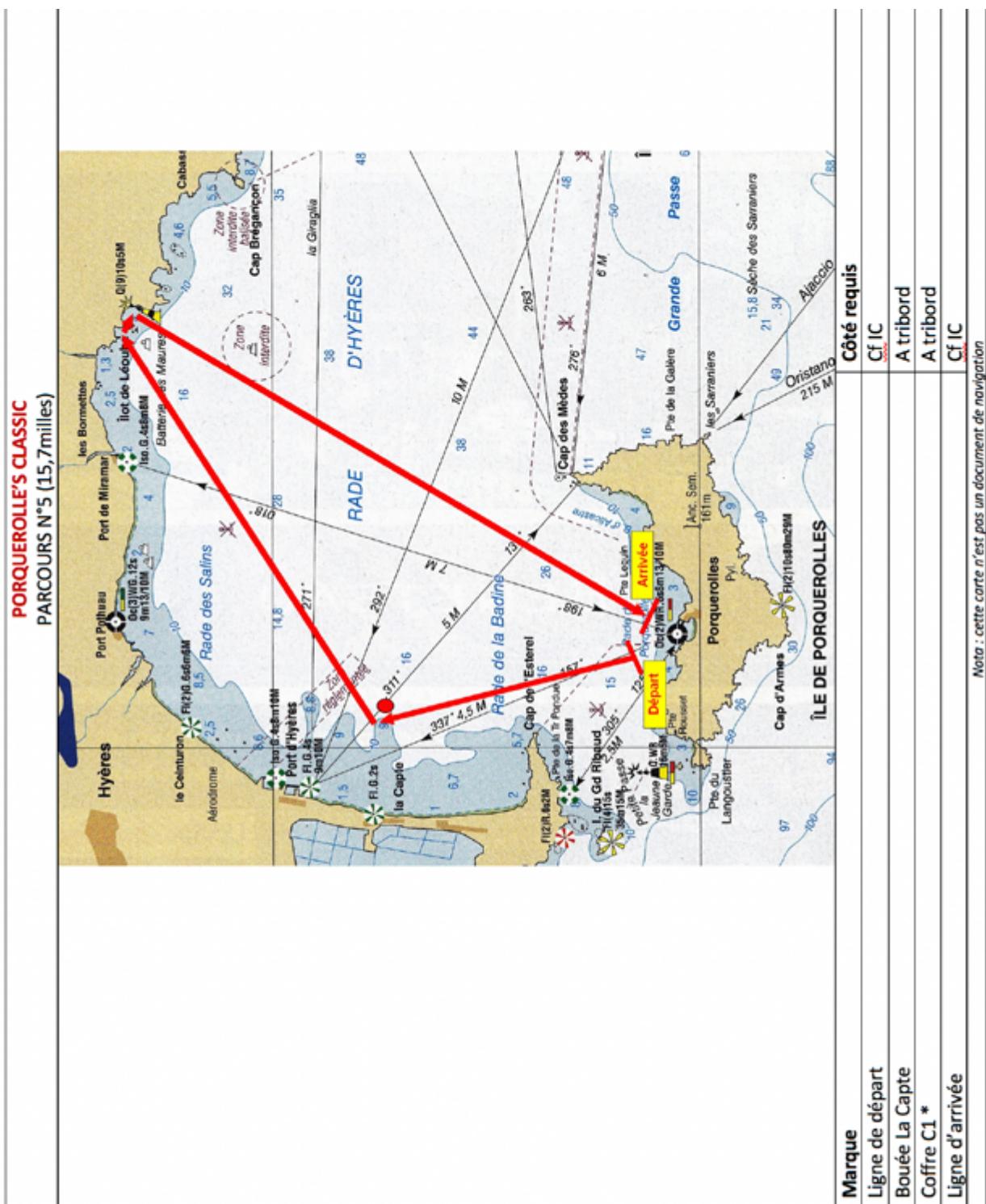
PARCOURS N°4 (15,7 milles)



Marque	Côté requis
Ligne de départ	Cf IC
Coffre C1 *	A bâbord
Bouée La Capte	A bâbord
Ligne d'arrivée	Cf IC

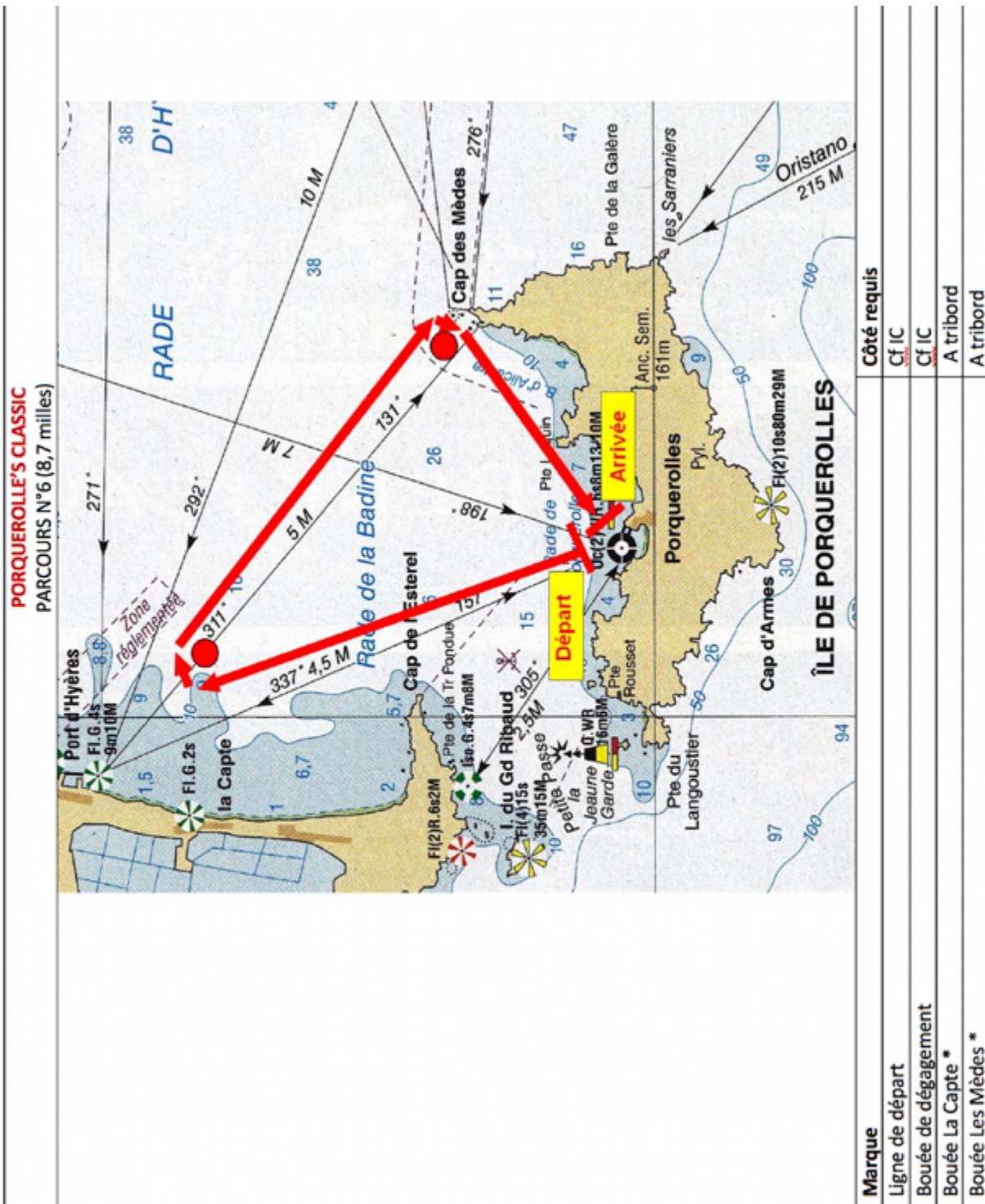
PARCOURS 5
15,7 MILES

Nota : cette carte n'est pas un document de navigation



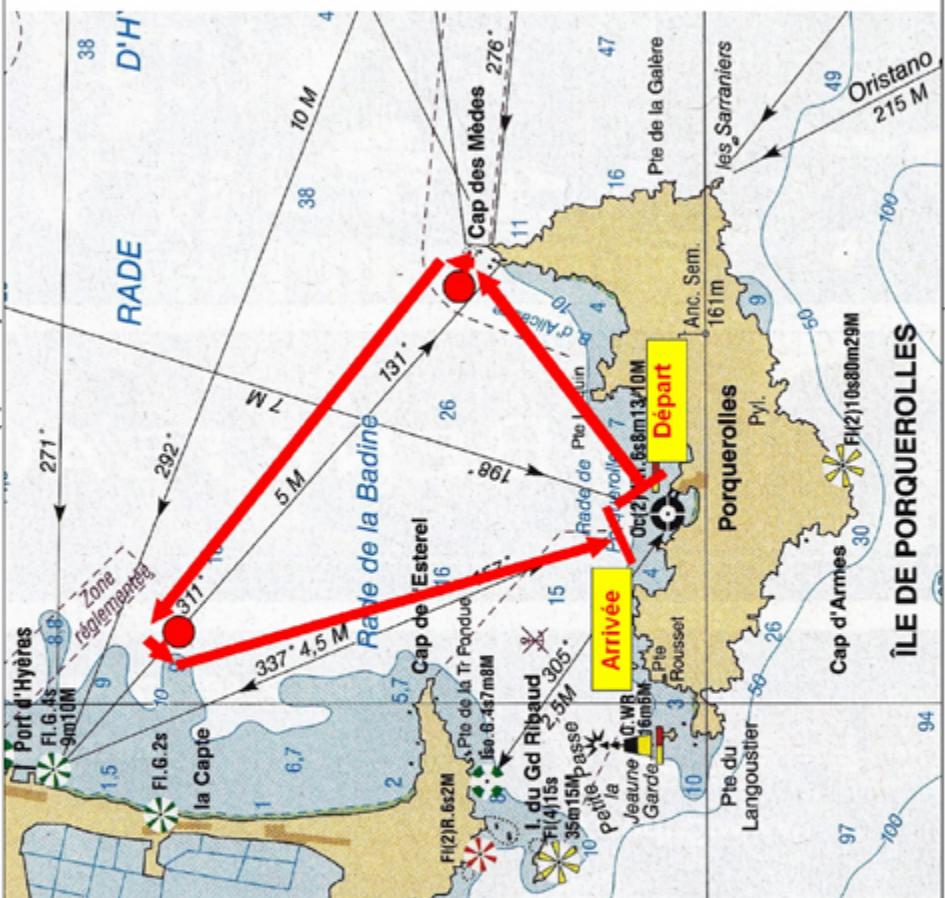
8,7 MILES

PARCOURS 6



PARCOURS 7

8,7 MILLES

Ligne d'arrivée	Cf IC	Côté requis
PORQUEROLLE'S CLASSIC PARCOURS N°7 (8,7 milles)	Cf IC	Cf IC
<i>Note : cette carte n'est pas un document de navigation</i>		
		
Marque		
Ligne de départ	Cf IC	Cf IC
Bouée de dégagement	Cf IC	A bâbord
Bouée Les Médés *	Cf IC	A bâbord
Bouée La Capte *	Cf IC	
Ligne d'arrivée	Cf IC	Cf IC
<i>Note : cette carte n'est pas un document de navigation</i>		

PORQUEROLLE'S CLASSIC
PARCOURS N°8 (24 milles)



Départ

Marque

Bouée B (Bénat)*
Bouée R (Ribaudo)*

Arrivée

Cf I.C.
Côté req

Obté req

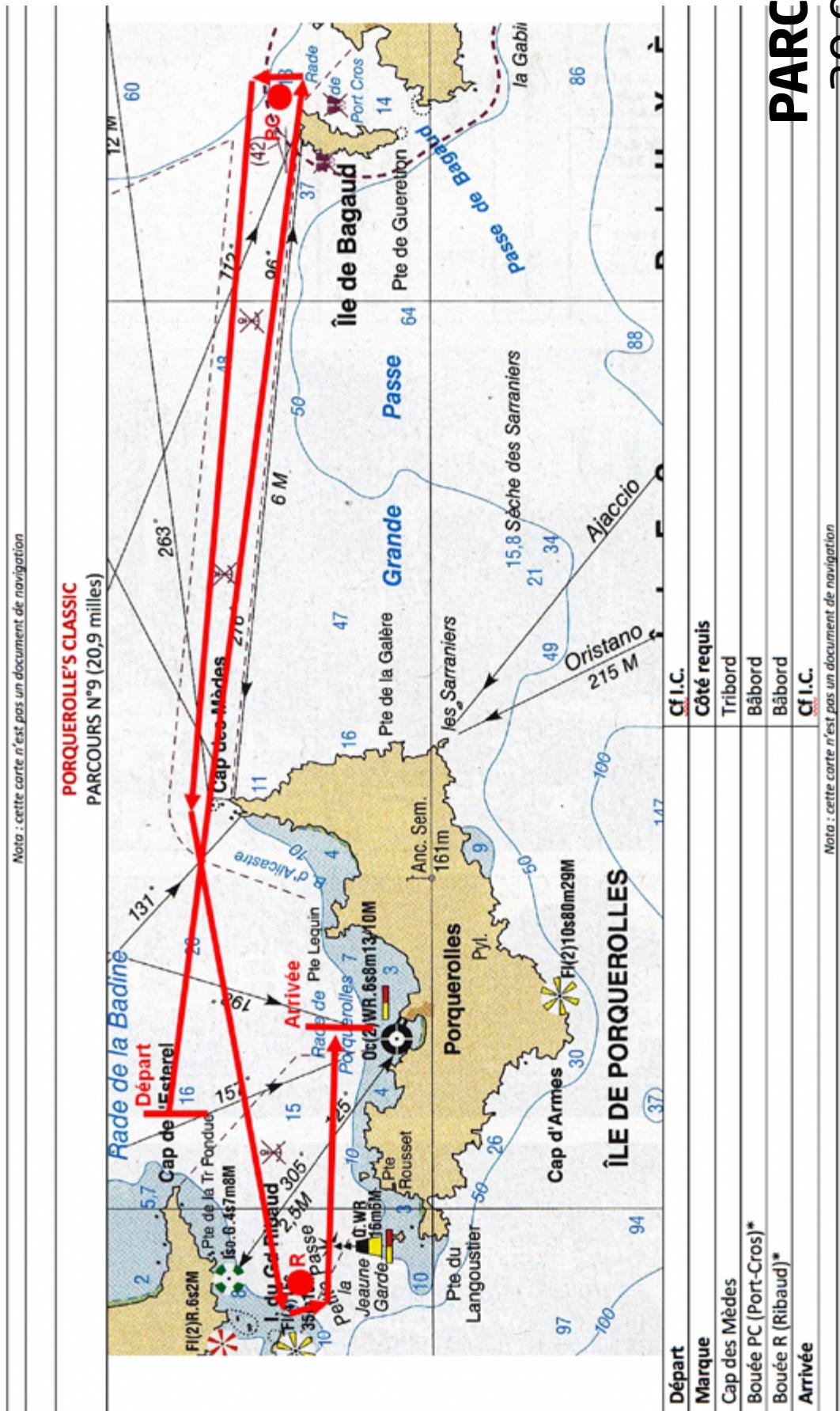
ibord

٦٣

PARCOURS 8 24 MILLES

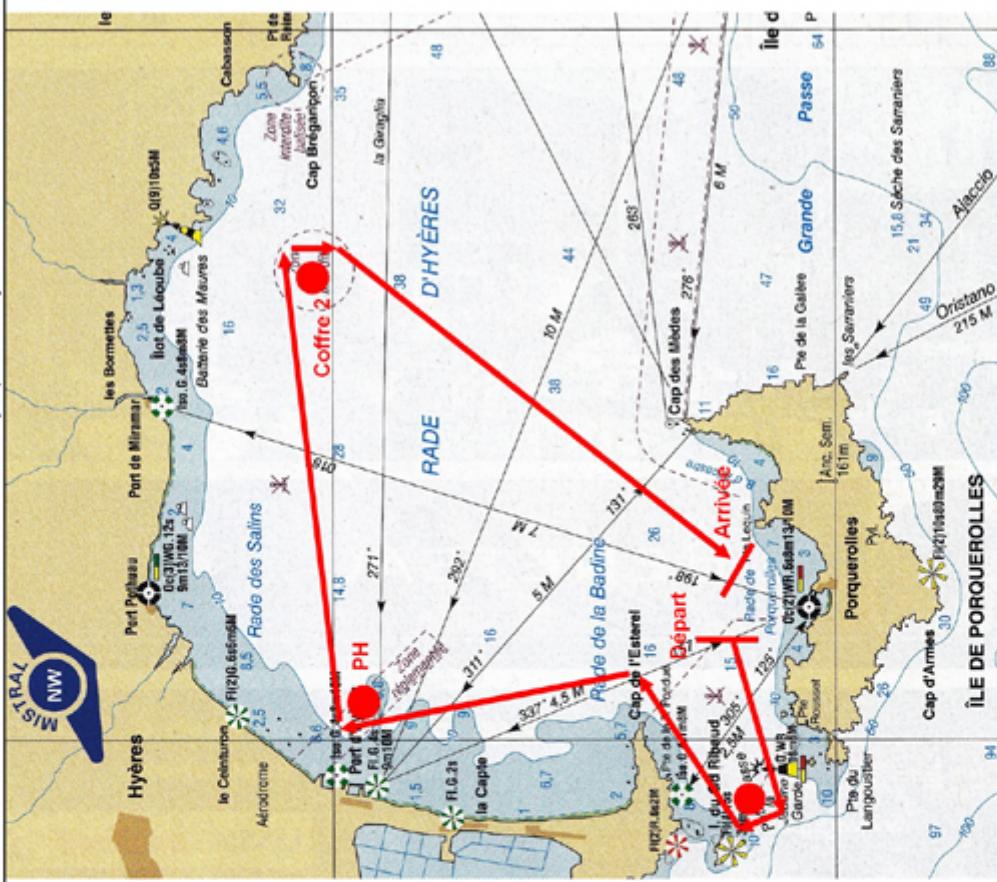
20,9 MILLES

PARCOURS 9



PORQUEROLLE'S CLASSIC
PARCOURS N°10 (22,7 milles)

PARCOURS N°10 (22,7 milles)



Départ	Cf I.C.
Marque	Côté requis
Bouée R (Ribaud)	Tribord
Bouée PH (Port d'Hyères)*	Tribord
Coffre C2*	Tribord
Arrivée	Cf I.C.

PARCOURS 11

24,3 MILLES

Départ	Marque	Côté requis
Départ	Coffre C1*	Bâbord
	Bouée PH (Port d'Hyères)*	Bâbord
	Bouée R (Ribaud)*	Bâbord
Arrivée	Cf.I.C.	Côté requis
<i>Note : Cette carte n'est pas un document de navigation</i>		

PORQUEROLLE'S CLASSIC
PARCOURS N°11 (24,3 milles)

LIEN
TABLEAU
OFFICIEL

Porquerolle's Classic 2023





20^e édition

Porquerolle's Classic

du 8 au 11 juin 2023



Informations complémentaires :

PORQUEROLLE'S CLASSIC

Yacht Club de Porquerolles
Île de Porquerolles
83400 Hyères

Mail : yachtclub-porquerolles@wanadoo.fr